

Révision de la formation professionnelle supérieure

Explications complémentaires concernant l'enquête auprès des branches

1 Motif de la révision

La formation professionnelle supérieure n'a pas été modernisée depuis plus de dix ans. L'introduction des nouveaux titres « Professional Bachelor » et « Professional Master » vise à moderniser les diplômes fédéraux et à les adapter aux besoins actuels en matière de formation.

L'accent est mis sur le renforcement de la modularisation, un système d'examens plus souple, un accès ouvert aux examens et la continuité au sein de notre monde professionnel. L'identité propre à chaque profession est préservée, mais des innovations doivent néanmoins être intégrées. Parallèlement, les thèmes transversaux doivent être aménagés de manière à ce qu'ils aient un sens pour tous les profils de la profession.

2 Les professions suivantes font l'objet d'une révision

Cinq certificats fédéraux et quatre diplômes fédéraux feront l'objet d'une révision simultanée. Nous tenons tout particulièrement à attirer l'attention sur le profil de la profession de Cuisinière en diététique avec brevet fédéral / Cuisinier en diététique avec brevet fédéral. Ce profil de la profession est certes encore très récent. Il est néanmoins judicieux de prendre en compte cette profession, par exemple dans le cadre de l'élaboration des conditions d'admission ou des examens.

Brevet fédéral

- Cheffe cuisinière/ Chef cuisinier
- Cuisinière en diététique/ Cuisinier en diététique
- Responsable de la restauration
- Sommelière/ Sommelier
- Chef de réception

Diplôme fédéral

- Cheffe de cuisine/ Chef de cuisine
- Cheffe de la restauration collective / Chef de la restauration collective
- Cheffe de la restauration / Chef de la restauration
- Cheffe du secteur hôtelier-intendance / Chef du secteur hôtelier-intendance

3 Bon à savoir

La révision actuelle vise à moderniser les professions existantes. Il s'agit notamment de les présenter sous la nouvelle forme prescrite par la loi. À l'heure actuelle, les profils de la profession en vigueur ne sont pas remis en question ni modifiés sur le fond.

La branche travaille parallèlement à une révision globale de la formation professionnelle initiale. Cela signifie qu'une nouvelle révision de la formation professionnelle supérieure sera nécessaire d'ici sept ans au plus tard. C'est à ce moment-là qu'il s'agira également de se demander si les certificats et diplômes existants doivent faire l'objet de modifications fondamentales, par exemple au niveau de leur dénomination ou des compétences clés propres à chaque profil de la profession. Une harmonisation entre les métiers au niveau de la formation professionnelle initiale (AFP et CFC) et ceux au niveau de la formation professionnelle supérieure est ici déterminante.

Un aspect important de la révision à l'ordre du jour est avant tout la flexibilisation de la préparation aux examens et la revalorisation des certificats de module individuels.

4 Le profil de qualification

L'enquête sectorielle prévue aujourd'hui porte sur le profil de qualification. La description de la profession, au sens d'un champ d'activité clairement défini, en constitue la pièce maîtresse. Celle-ci est complétée par une présentation sous forme de tableau de toutes les compétences opérationnelles : la grille des compétences opérationnelles. Chaque compétence opérationnelle est ensuite complétée par des critères de performance.

Le profil de qualification se compose ainsi de trois parties :

- **Profil de la profession** : description du futur champ d'activité ainsi que de la qualification
- **Grille des compétences opérationnelles** : présentation sous forme de tableau de tous les domaines de compétences
- **Critères de performance** : niveau d'exigences pour chaque compétence opérationnelle

Les nouveaux profils de qualification ont été élaborés en collaboration avec des expertes et experts des professions concernées.

Bien que les professions ne changent pas fondamentalement, la description des compétences opérationnelles doit être adaptée aux normes actuelles. Dans la nouvelle grille des compétences opérationnelles, les différences entre chaque profession et les points communs du secteur sont reflétés dans un aperçu défini de manière uniforme. Les compétences opérationnelles sont réparties en quatre domaines :

- **DCO A – Spécifique à la profession** : le domaine de compétence opérationnelle A contient la description précise des compétences professionnelles et permet de distinguer la profession des autres.
- **DCO B – Spécifiques au secteur** : le domaine de compétence opérationnelle B regroupe les connaissances relatives à toutes les compétences spécifiques au secteur, telles que les

bases juridiques, la sécurité, la durabilité ainsi que les compétences structurelles générales de notre secteur.

- **DCO C – Gestion d’entreprise** : le domaine de compétence opérationnelle C décrit les compétences nécessaires en gestion d’entreprise, telles que la connaissance des processus organisationnels, ainsi que les compétences en finances et en marketing.
- **DCO D – Communication et collaboration** : le domaine de compétence opérationnelle D souligne l’importance capitale de la communication et de la collaboration au sein et en dehors de son propre environnement de travail.

Dans la mesure du possible, les compétences ont été décrites de la même manière dans tous les profils de la profession.

Le nouveau tableau présente toutes les compétences requises, indépendamment de la pondération de chacune d’entre elles dans l’examen final. Il ne donne donc aucune indication sur la pondération des différents thèmes, ni sur la composition des modules et leur étendue. Il a pour seul objectif de présenter de manière exhaustive les compétences dont dispose le ou la futur(e) titulaire du certificat ou du diplôme, de manière à ce que cela soit compréhensible pour les non-initiés.

Le profil de qualification est décrit de la manière la plus claire possible afin de mettre en avant la nature de la profession. La grille des compétences opérationnelles elle-même est toutefois formulée de la manière la plus ouverte possible afin de tenir compte des différentes spécificités professionnelles.